

**Esclavage, traite négrière :
Non, les Français ne doivent
aucune excuse aux Noirs !**

**J'AI DES COMPTES HISTORIQUES
A REGLER AVEC
LA FRANCE ET LES FRANÇAIS !**



Non, les Français de souche n'ont pas à supporter le

culpabilité de la traite négrière et ni celle de l'esclavagisme.

Non, nous ne sommes pas redevables, à ce titre, de quoi que ce soit à l'endroit des populations noires d'Afrique ou des Antilles, comme tentent de l'établir la propagande mondialiste depuis des décennies et tout récemment les dernières résolutions européennes.

<https://ripostelaique.com/alerte-noire-apres-marrakech-lue-nous-impose-la-preference-africaine.html>

Anachronisme et contre-vérité historique

L'anachronisme historique consiste à interpréter un fait du passé à la lumière de concepts, d'état des consciences, d'états de l'information, d'états de la culture ou même du droit qui lui sont postérieurs.

C'est bien entendu une escroquerie scientifique et morale ; notamment quand il sert à réinterpréter les faits, des siècles plus tard, pour contrefaire la réalité historique à des fins idéologiques.

Dans la période contemporaine, l'anachronisme historique est régulièrement utilisé par les contrefacteurs de l'histoire qui s'autorisent à la réécrire en fonction de considérations postérieures aux faits ; notamment liées à l'idéologie.

C'est particulièrement le cas de la réinterprétation actuelle de la traite négrière et de l'esclavagisme dans les Antilles, en Guyane et à la Réunion ; et de la prétendue responsabilité du peuple de France qui en découlerait.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Anachronisme>

Périodes concernées :

La traite négrière a commencé sous l'ancien régime en 1642, date à laquelle elle est autorisée par Louis XIII. Elle s'arrêtera définitivement en 1830.

L'abolition de l'esclavagisme est définitivement décrété au cours de l'année 1848 dans les Antilles, en Guyane et à la

Réunion.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Commerce_triangulaire

<https://www.jeuneafrique.com/433230/societe/chronologie-dates-cles-de-lhistoire-de-lesclavage-france/>

Sort de la majorité du peuple de France métropolitaine à ces époques.

Au cours de la période concernée, la population française de métropole vivait en très grande majorité dans les campagnes, 85 % au moment de la révolution et encore 76 % en 1846.

https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1977_num_91_1_3127

D'autre part, ce n'est qu'en 1882 que l'école a été rendue obligatoire par Jules Ferry.

Par conséquent, dans la période concernée, les gens vivaient très majoritairement dans les campagnes, ils étaient pour la plupart illettrés, il n'y avait ni journaux ni télévision, l'information ne circulait pas, les gens ne circulaient pas non plus, pour la plupart, ils n'étaient jamais sortis de leur province, voire de leur paroisse.

Enfin, dans les provinces, la plupart ne parlaient que le patois et leurs seules sorties c'était la messe le dimanche. Quant à la population pauvre des villes, c'était un peu la même chose. À part les aristocrates, les bourgeois ou le clergé, rares étaient les gens qui pouvaient avoir accès à l'information.

Et d'ailleurs, il resterait encore à documenter quelle pouvait être l'information disponible à l'époque sur l'esclavagisme ou la traite négrière. Sans doute rien ou presque en dehors des milieux directement concernés ; en tout cas pas d'information de masse sur un sujet qui devait assurément rester confiné entre initiés.

Qui pouvait savoir quoi que ce soit sur ces sujets dans la

très grande majorité de la population française de l'époque ? Personne bien entendu et nos aïeux ne savaient strictement rien de ce qu'on cherche à leur imputer aujourd'hui.

De surcroît, il n'existait pas vraiment de démocratie réelle, pas d'élections, pas de référendum sur le sujet et les gens n'avaient strictement aucun choix ni pouvoir politique et encore moins voix au chapitre pour déterminer l'État du droit.

Par conséquent, la très grande majorité du peuple de France de l'époque n'avait strictement aucun pouvoir de décision sur la traite négrière ou sur l'esclavagisme dont ils ne savaient absolument rien. Sa responsabilité s'en trouve donc totalement dégagee.

Les cas particulier de la « presse » et de l'enrôlement forcé dans la Royale.

Il faut savoir qu'à l'époque les mœurs étaient bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui et que les règles pouvaient également être très dures pour les Blancs de métropole, parfois en partie comparables à celles appliquées aux esclaves noirs.

Ainsi, jusqu'en 1669, le recrutement des marins de la Royale se faisait de manière contrainte et brutale par la « presse' ».

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Presse_\(marine\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Presse_(marine))

Il existe sur le port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie une plaque commémorative qui rappelle que des navires de la Royale venaient s'ancrer devant l'estuaire de la Vie et qu'on mettait des chaloupes à la mer chargées d'hommes en armes qui venaient rafler les gens de mer dans la ville : les pêcheurs, les charpentiers de marine, les cordeliers, les tonneliers, les voiliers et toutes les personnes qui pouvaient être utiles. Ces gens étaient arrachés de force à leurs occupations et à leurs familles pour être immédiatement embarqués sur les bâtiments de la Royale. Tant pis pour l'épouse et les enfants

qui se retrouvaient seuls sans mari ni père pour des années. Le malheureux n'était pas payé et on le débarquait quand on voulait et où on voulait. Le type raflé à Saint-Gilles pouvait être débarqué des années plus tard à Toulon, charge à lui de se débrouiller pour regagner ses pénates.

Ce n'est qu'à partir de 1669 que le système de la presse a été remplacé par celui des inscrits maritimes plus humain.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Inscription_maritime

Le cas des engagés blancs aux Antilles

Un autre exemple des mœurs de l'époque concerne les contrats d'engagement de paysans sans terre et de pauvres venus de France pour s'engager pour une période donnée au service des planteurs aux Antilles.

Pour la durée de l'engagement, le traitement était quasi analogue à celui des esclaves noirs.

Le sujet est documenté aux pages 25, 26 et 27 du dossier d'étude présenté par l'institut Persée lié au CNRS.

https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2008_num_1274_1_4754

La traite, une activité circonscrite à une infime minorité

Le commerce triangulaire était réservé à une ultraminorité d'hommes très influents et très riches. En France, il ne se pratiquait que dans un nombre très limité de ports de la côte atlantique et dans une moindre mesure à Marseille.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Port_négrier

Seuls quelques chefs de familles influentes et très riches ont participé à la traite négrière qui n'a concerné que très peu d'acteurs réellement responsables, à peine quelques centaines en tout.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Traites_négresses

L'esclavagisme, une activité pratiquée par quelques familles à des milliers de kilomètres.

Pareillement, seules quelques familles ont pratiqué l'esclavagisme dans les Antilles, à la Réunion et en Guyane. Cela s'est passé à des milliers de kilomètres des provinces de France à un moment où aucune information ne parvenait à l'immense majorité de la population métropolitaine.

Contrevérité officielle

Tout ce qui nous est dit de la responsabilité du peuple de France dans la traite négrière et dans l'esclavagisme est contrefait pour nous imputer une responsabilité que nous n'avons pas. L'anachronisme historique et la contrefaçon sont utilisés par l'État français et maintenant par les instances européennes et mondiales pour nous charger d'obligations que nous n'avons pas.

Rétablissement de la vérité

L'immense majorité du peuple de France de l'époque ne pouvait pas savoir.

Quand bien même il aurait su, le peuple de France n'avait aucun moyen de s'opposer.

Les mœurs de ces époques étaient également très rudes pour les Français ; qu'il s'agisse de gens de mer, de paysans sans terre ou de pauvres. Il n'y a qu'à relire Zola pour s'en convaincre.

La traite négrière n'a été pratiquée que par quelques centaines de personnes qui en sont seules directement responsables.

Même chose pour l'esclavagisme dans les plantations.

Où est la responsabilité du peuple de France dans cette affaire ? Nulle part.

Il en va de même du pillage contemporain de l'Afrique qui ne profite qu'aux multinationales et certainement pas aux Français moyens et que pourtant la propagande nous impute.

À partir de ces quelques éléments, chacun pourra documenter plus avant et se construire son propre argumentaire pour contrebattre la propagande de ceux qui veulent nous condamner à des obligations au profit des Noirs que nous n'avons pas.

Chacun doit se fortifier pour affronter ceux qui cherchent à nous ruiner et à nous submerger.

Martin Moisan